

**COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES**
PROCÈS-VERBAL

5^e séance tenue le 20 octobre 2022 à 16 h
Vidéoconférence

PRÉSENCES :

Membres

France Bélisle, coprésidente – Mairesse
Anik Des Marais, vice-présidente – Conseillère, district de Mitigomijokan (n° 5) (présidente de la commission à partir de 17h)
Jean Lessard – Conseiller, district de la Rivière-Blanche (n° 17)
Claude Fortin – Organisme, environnement
Jessey Desjardins – Organisme, communauté économique
Chanel Lacroix – Organisme, communauté économique
Inès Bosse-Thompson – Citoyenne
Mathieu Charron – Citoyen
Lise Filiatrault – Citoyenne
Julia Ostertag - Organisme, CREDDO p.i.

Secrétaire

Frédéric Vandal — Chef de service, Service de transition écologique

Ressources internes

Simon Rousseau — Directeur général
Catherine Marchand — Directrice générale adjointe
Vincent Paquette — Coordonnateur de la Politique environnementale, Service de l'environnement
Audrey-Anne Brûlé — Coordonnatrice de projets écologiques, Service de transition écologique

ABSENCES :

Membres

Marc Bureau, coprésident – Organisme, environnement
Jessey Desjardins – Organisme, communauté économique
France Bélisle, coprésidente – Mairesse (à quitter la rencontre à 17h)

Séance publique

16 h

1. Mot de bienvenue

De nouveaux membres se sont ajoutés à la commission, ils seront présentés durant la rencontre. Un bilan annuel a été fait par le conseil. L'embauche de 15 personnes à des postes permanents au Service de l'environnement a été soulignée.

La présidente constate les présences et ouvre la réunion à 16 h.

2. Adoption de l'ordre du jour

On propose l'ajout de plusieurs points à traiter en début de séance:

- a) Mot du Directeur général (5 min)
- b) Agenda 2023

PRÉSIDENTE

SECRETARE

- c) Conférencier : Proposition journée de formation - Transition énergétique, perspective, enjeux et défis pour le monde municipal

L'ordre du jour est adopté avec les ajouts proposés.

Soutien administratif de la commission

3. **Mot du directeur général**

On souligne que la commission CELCC a été lancée rapidement dans des conditions qui n'étaient pas idéales concernant le soutien administratif. M. Rousseau a été invité à venir faire le point à ce sujet et concernant la réorganisation au niveau de l'environnement.

a) **Réorganisation**

M. Rousseau explique que la direction générale adjointe du Développement durable a été créée suite à des changements organisationnels. La DGA Développement durable sera supportée par Mme Catherine Marchand. L'objectif est d'assurer une transversalité et de la cohérence entre les différents Services.

b) **Soutien administratif pour la commission**

La direction générale est consciente des préoccupations des membres de la commission concernant le soutien administratif. La direction générale souhaite fournir des ressources compétentes afin de mieux soutenir les travaux de la commission au cours des prochaines semaines.

c) **Direction du Service de transition écologique**

Le processus suit son cours pour combler le poste de directeur à la transition écologique. La direction générale est à la recherche de candidat d'envergure qui aura les compétences pour mener à bien les dossiers.

d) **Présentation du portefeuille de Mme Marchand**

Mme Marchand est invitée à présenter son portefeuille au membre de la commission.

Il est mentionné que la réorganisation a permis le regroupement de Services porteurs de plusieurs axes en matière de développement durable. Cette stratégie permettra d'assurer une cohérence à l'intérieur de cette direction générale et un lien avec les autres directions générales de la Ville.

La DGA développement durable est composée des Services de l'urbanisme et du développement durable, de transition écologique, de mobilité, du secrétariat au développement économique et du bureau de coordination du centre-ville.

Le Service de l'urbanisme traite les dossiers du schéma d'aménagement, le plan d'urbanisme et la réglementation qui inclut entre autres les dossiers suivants: les zones inondables, les zones à risque de glissements de terrain, les corridors verts, les écoterritoires, l'abattement d'arbres.

La mission du Service de transition écologique sera consolidée. Le mandat prioritaire sera de déployer un plan d'action précis au niveau du plan climat et du plan d'adaptation aux changements climatiques.

Le Secrétariat au développement économique formule des conseils au niveau de la commission au développement économique sur les orientations et stratégies en matière de développement économique. La vision étant que le développement économique fait partie intégrante du développement durable.

Le Bureau de coordination du centre-ville vise à avoir davantage de transversalités et de coordination entre les actions qui sont posées par différents partenaires qui interviennent dans ce secteur névralgique.

Le Service de la mobilité est également mentionné. Il permettra d'avoir une vision plus large du territoire.

4. **Calendrier des séances — Agenda 2023**

Il est proposé de convoquer les rencontres de la commission pour l'année 2023. Il est convenu de maintenir les rencontres le jeudi de 16h à 19h à raison d'une rencontre toutes les 6 à 8 semaines.

5. Nouveaux membres de la commission

Mme la mairesse souhaite la bienvenue à deux nouveaux membres de la commission: Mmes Chanel Lacroix et Julia Ostertag. Madame Ostertag de Garde-rivières des Outaouais sera la représentante du CREDDO en remplacement de M. Marc Bureau.

6. Proposition journée de formation - Transition énergétique, perspective, enjeux et défis pour le monde municipal

Des membres de la commission désirent avoir une journée d'information sur le thème de l'énergie. Mme Des Marais et M. Charron ont tenu des rencontres à ce sujet.

Il est suggéré d'avoir une formation co-citoyenne et d'accueillir un panel de conférenciers. Les membres de l'appareil municipal et du conseil municipal pourraient être invités à participer à cet évènement.

Les discussions se poursuivront avec le bureau de la mairesse afin d'organiser cet évènement pour janvier 2023. Les membres de la commission seront informés des développements du dossier.

7. Période de questions du public

Les premières questions sont de M. Jean-Marc Émery.

Il a adressé des questions à la commission du 14 septembre 2022, fait une demande d'accès au 311 et à la conseillère de son district.

Ses questions concernent la réglementation des pesticides et l'épandage du Bti. M. Emery recommande de tenir compte de ces informations dans le cadre des discussions de la commission et de les publier sur le site Web de la Ville.

- 1) Combien de citoyens doivent faire une demande pour qu'on traite leur district ?
- 2) Comment doivent-ils justifier la demande ?
- 3) Doit-elle être renouvelée chaque année ?
- 4) Combien de citoyens ont requis le traitement dans chacun des districts traités ?
- 5) Comment retirer notre district du programme de traitement ?

Des vérifications sont faites avec les Services de l'environnement et des affaires juridiques afin de recueillir les informations. Elles seront transmises à M. Emery et disponibles aux citoyens par la suite.

Les commentaires suivants sont de Mme Monique Bisson de Gatineau sans pesticides.

Lors de la réunion du 14 octobre dernier, la présentation concernant la réglementation sur les pesticides et l'épandage du Bti a été reportée par manque de temps.

Aujourd'hui vous amorcez les discussions concernant les enjeux de santé publique et environnementale que sont les pesticides. Vous ne partez pas les mains vides, car Gatineau sans pesticides vous envoie de la documentation et contribue à l'information et la sensibilisation. C'est devenu un enjeu aussi urgent que celui du climat.

Mme Bisson demande de nous inspirer de meilleurs règlements adoptés à ce jour, notamment ceux de Montréal et Laval. Puisque des solutions de remplacement existent que ce soit pour les pelouses, les terrains de golf ou les terres agricoles et pour les moustiques piqueurs.

Merci de votre engagement pour un avenir en santé et sans pesticides à Gatineau.

On souligne qu'il faut tenir compte des particularités de notre territoire dans ce dossier. On ne peut pas reprendre textuellement des règlements propres à d'autres Villes.

Mme Bisson est remerciée d'avoir écrit à la commission.

Les prochains commentaires sont de Mme Sylvie Blais. Ils sont résumés comme suit :

« C'est dans les plans d'eau du secteur de la rivière blanche que l'on a commencé la pulvérisation du Bti, il y a plus de 20 ans. Depuis chaque année, d'avril à septembre, on recommence. À l'époque on ne parlait pas du déclin des insectes sur lesquels repose toute la biodiversité. C'était un autre temps. Aujourd'hui cependant, la chute inquiétante de la biodiversité mondiale est dénoncée sur toutes les tribunes scientifiques qui se penchent sur la nature.

Les maringouins et les bibites sont dérangeants, mais servent à nourrir les oiseaux, les grenouilles, les poissons. Il est vain d'attendre le gouvernement du Québec pour stopper l'usage du Bti.

Ainsi, pouvez-vous s'il vous plaît, convenir ensemble de proposer au conseil municipal d'appliquer dès maintenant le principe de précaution par rapport au Bti et ainsi annuler le contrat d'épandage permettant aux sept conseillers des secteurs touchés par le Bti, de réviser la situation avec le

concours de la communauté pour protéger la santé des écosystèmes, l'intégrité de l'eau et tout en étant lié à la santé humaine. »

La préoccupation de Mme Blais sera abordée lors de la présentation de Mme Brulée. Il est à noter qu'il n'y a pas de consensus scientifique sur les pesticides. Ce sujet fera l'objet de discussion qui aboutira à des recommandations qui seront adressées au conseil.

La question suivante est de M. Daniel Roch

Pour la protection et la conservation de la biodiversité, tout le monde doit y mettre du sien. Le plan de foresterie urbaine présente les grandes lignes pour la protection des arbres. J'ai noté qu'il y a des objectifs pour mieux intégrer les projets de développement urbain dans les secteurs boisés.

Peut-on, s'il vous plaît travailler avec les développeurs afin que dans les nouveaux projets, ces derniers préservent les arbres matures et la couche de terre supérieure riche en nutriments et ainsi, au lieu de planter une mono culture de gazon qui incite les nouveaux propriétaires à devenir dépendant du cercle vicieux des pesticides et des engrais, les terrains nouvellement acquis puissent recevoir de riches plates-bandes de plantes indigènes, par exemple, sans besoin d'aucun produit chimique et ainsi commencer quartier par quartier à accueillir la biodiversité à Gatineau ? Ainsi, les développeurs pourraient travailler avec des entreprises d'aménagement paysager écologiques pour construire des quartiers biodiversifiés.

Le travail avec les développeurs est encadré par les règlements d'urbanisme. Actuellement, il existe des clauses pour la préservation d'arbres matures notamment pour la question des coupes.

M. Roch est invité à consulter le règlement de zonage 532-2020.

Il n'y a pas d'information qui concerne la préservation de la terre.

Il est porté à l'attention des citoyens que la période de questions ne dure que 30 minutes. Il serait pertinent d'être succinct, d'identifier les questions et de réduire les préambules afin d'en faire profiter la commission.

Question en direct de M. Lanthier qui est également employé à la Ville à l'écocentre de l'Aéroparc.

Il mentionne que l'application Dtitrus ainsi que la récupération de styromousse et du fréon est appréciée par les citoyens.

Il suggère de présenter des vidéos sur le site de la Ville de Gatineau pour informer les citoyens concernant les différents types de plastiques qui peuvent être recyclés ainsi que la manière dont peuvent être réutilisés le plastique, le compost et la styromousse. Il invite à faire plus de promotion pour les écocentres de la Ville.

Il souligne également qu'à la Ville de Gatineau, il n'est pas possible de redonner du matériel aux citoyens.

On répond que la communication auprès du citoyen est importante pour le conseil.

Il est aussi intéressant de permettre au citoyen de connaître l'usage des matériaux qui sont récupérés.

Il est également fait mention que le réemploi est prévu au PGMR 2023-2029 qui est orienté vers l'économie circulaire et qui contient un volet pour la sensibilisation auprès du citoyen.

M. Lanthier rappelle que le projet de modernisation de la consigne sera bientôt déployé. Il s'interroge au sujet de son futur emplacement.

M. Lanthier est remercié pour sa participation citoyenne à la commission.

Une clarification est apportée par M. Lessard concernant l'épandage du Bti

Selon les informations recueillies, on ne fait plus d'épandage à la baie McLaurin et à l'Îlet Keetle afin de conserver la biodiversité.

Il est suggéré de dissocier le Bti et les pesticides. Le Bti est une bactérie qui est utilisée alors que les pesticides sont des produits chimiques.

8. Présentation : Règlementation sur les pesticides et épandage au Bti (Analyse et réflexion) (75 min)

Il est précisé que le présent exercice servira à transmettre des informations pour permettre aux membres de la commission d'avoir des précisions et d'émettre des commentaires face à la future réglementation.

Suite à ces échanges, une ébauche de règlement sera rédigée avec l'appui d'une firme spécialisée recommandée par l'UMQ.

Cette ébauche sera présentée à la commission en hiver 2023 afin de faire des recommandations au conseil pour une mise en application du règlement dès l'été 2023.

Le document *PowerPoint* « Réglementation des pesticides et épandage au Bti » est présenté aux membres.

La présentation se décline selon les sous-thèmes suivants :

- Mise en contexte;
- Objectifs de la présentation;
- Définitions et catégories de pesticides.
- Principaux usages des pesticides.
- Enjeux concernant l'utilisation des pesticides.
- Cadres réglementaires existants.
- Exemples de réglementations municipales.
- Pistes de réflexion pour la future réglementation encadrant les pesticides.
- L'épandage du BTI à Gatineau.

Mme Desmarais poursuit la rencontre à titre de présidente.

L'ensemble des membres est en faveur d'une réglementation concernant l'usage des pesticides et du Bti.

Certains soulèvent l'importance que ce règlement soit bien ciblé, pour éviter une trop grande lourdeur, en tenant compte des ressources nécessaires pour voir à l'application d'un tel règlement. Des questions sont soulevées quant à la pertinence d'exclure les golfs et la zone agricole.

Certains privilégient une approche plus sévère dès le départ, c'est-à-dire des interdictions plus sévères, en appliquant le principe de précaution.

L'émission d'un permis pour les entrepreneurs reçoit un accueil favorable. Le permis est vu par certains comme un moyen de récolter des données sur l'utilisation des pesticides sur le territoire. Le coût du permis devrait permettre de couvrir les coûts de gestion de l'application réglementaire.

Des préoccupations sont exprimées par rapport aux obligations qu'auraient les citoyens. Par exemple, un citoyen qui veut éliminer de l'herbe à puce sera-t-il obligé de contracter avec un entrepreneur?

L'adoption d'un règlement est également vue comme une opportunité de sensibiliser et d'informer les citoyens, notamment sur les impacts de l'utilisation des pesticides, mais aussi sur les alternatives à leur utilisation : susciter la mise en place de pelouses naturelles (prés fleuris) et envisager des incitatifs à l'adoption de pratiques alternatives.

Finalement, des membres souhaiteraient en connaître davantage sur les leçons apprises des autres villes ayant adopté une réglementation sur les pesticides.

L'absence d'expertise sur le BTI au sein de la Ville de Gatineau justifie le fait que la veille scientifique annoncée en 2021 n'a pas eu lieu et n'aura pas lieu. Ce sont les rapports attendus du MFFP qui remplaceront la vigie initialement prévue.

La majorité des membres ont invoqué le principe de précaution concernant le Bti. Certains souhaitent pouvoir avoir la revue de la littérature que doit produire le MFFP, avant de se prononcer. Une majorité propose de suspendre l'arrosage en 2023. Cet arrêt permettrait de procéder à une évaluation de l'impact de l'épandage effectué depuis 1996. Une membre mentionne que les drapeaux rouges soulevés sont suffisants pour justifier une nouvelle approche alors qu'un autre souligne que, selon lui, il n'y a pas de risque irréversible qui justifierait d'invoquer le principe de précaution pour suspendre ou cesser l'épandage.

Plusieurs questions sont posées concernant les raisons ayant mené à l'épandage. En 1996, qu'est-ce qui avait conduit l'ex-Ville de Gatineau à débiter ? Comment les secteurs ont-ils été choisis? Quels ont été les motifs évoqués depuis pour continuer ? Les citoyens demandent-ils encore de l'arrosage?

Devrait-on sonder les citoyens visés? Un citoyen dans un secteur visé peut-il demander à ce que sa propriété ne soit pas visée? Doit-il quand même payer la taxe spéciale? Malgré des demandes citoyennes, un membre se dit ouvert à des méthodes alternatives, si elles sont efficaces, recherchant un équilibre entre la protection de l'environnement et les nuisances vécues par les citoyens.

La question de l'inefficacité relative des pièges a été soulevée, notamment l'impartialité de l'entreprise ayant procédé à l'évaluation. Il est suggéré d'obtenir de l'information sur l'utilisation des pièges à Saint-André-de-Kamouraska pour mieux évaluer les conditions favorables à une plus grande efficacité des pièges, comme mesure alternative à l'arrosage au Bti.

Finalement, il a été convenu que l'on transmettrait aux membres le rapport du MFFP sur L'Orientation relative au contrôle des insectes piqueurs à l'aide du Bti.

9. Présentation : Révision des règles de fonctionnement du Fonds vert (Analyse et réflexion) (45 min)
La présentation se décline selon les sous-thèmes suivants :

- Historique
- Objectifs du programme
- Fonctionnement
- Enjeux
- Quelques statistiques
- Pistes de réflexion
- Prochaines étapes
- Initiatives au Québec
- Prochaines étapes :
 - Colliger les pistes de solutions et les suggestions des membres de la CELCC.
 - Consulter les organismes et les acteurs concernés.
 - Prévoir une future présentation au futur calendrier 2023 pour proposer une révision du Fonds vert.

Les commentaires et questionnements concernent les raisons qui ont occasionné la diminution des soumissions de projet.

On répond qu' au cours des dernières années, plusieurs projets ont été reportés en raison entre autres de la pandémie. Certains organismes manquent également de ressources pour mener à bien les projets.

REmplacer le début de phrase 'Il est suggéré ..' par il est suggéré de diminuer les coûts de gestion pour la ville et les organisations en augmentant à au moins \$10,000 le montant des projets éligibles au ratio de financement 75/25;

Les délais de réponse sur les décisions de financement, les délais dans la signature des protocoles d'entente et l'échéancier peu propice à la mise en oeuvre des projets pendant les mois où la température est plus clémement ont été soulevés.

il a été suggéré de simplifier la production des rapports et de reddition de compte, s'en tenir à ce qui sera vraiment nécessaire et utilisé.

Un sondage sera effectué auprès des organismes.

Il est mentionné que le plan climat pourrait devenir un levier pour orienter le Fonds vert.

10. Point d'information :

a) Étude du budget : Présentations du Service de l'eau et matières résiduelles et du Service de transition écologique

L'étude du budget se déroule du 7 au 11 novembre 2022, les services de l'eau et matières résiduelles ainsi que la transition écologique présenteront des dossiers.

Transition écologique :

1. Année de transition de la charte de la biodiversité
2. Année de transition pour le plan de gestion de l'eau
3. Plan de foresterie urbaine 2023 adopté par le conseil municipal

Eaux et matières résiduelles :

1. Bilan des écocentres mobiles,
2. Bilan sur la gestion des encombrants,
3. Bilan et bonification du service de livraison et de réparation des bacs roulants ,
4. Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2029

b) Étude sur la faisabilité d'un projet de pépinière urbaine

Le projet suit sont cours avec le soumissionnaire.

c) Fonds vert : comité d'évaluation

Il manque un membre pour le comité d'évaluation du Fonds vert 2023. Les informations concernant le dossier seront transmises aux membres intéressés.

11. Varia (10 min)

Présentation à la commission

Il est proposé d'offrir des présentations narrées et transmises à l'avance aux commissionnaires. Cela permettrait d'avoir plus de temps pour les discussions.

12. Prochaine séance

Le 23 novembre 2022 à 16 h.

13. Levée de la séance

La séance est levée à 19 h 44.